

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-1372

présenté par

Mme Pic, M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Baumel, M. Bouloux, M. Garot, Mme Mercier, M. Oberti, Mme Pantel, Mme Pirès Beaune, Mme Récalde, M. Aurélien Rousseau, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Sother, M. Vallaud, Mme Allemand, M. Aviragnet, M. Barusseau, Mme Battistel, Mme Bellay, M. Benbrahim, M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophe, M. Courbon, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Dufau, M. Echaniz, M. Eskenazi, M. Faure, M. Fégné, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Lhardit, M. Naillet, M. Pena, M. Potier, M. Pribetich, M. Proença, Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Roussel, Mme Runel, M. Saulignac, M. Simion, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Vicot et M. William

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 59, insérer l'article suivant:****Mission « Défense »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les incidences de la politique d'externalisation en matière de perte de compétences au sein des armées.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à demander un rapport sur les incidences de la politique d'externalisation en matière de perte de compétences au sein des armées.

À l'occasion de son audition par la commission de la Défense le 23 octobre 2024, Monsieur Christophe Mauriet, secrétaire général pour l'administration du ministère des Armées, affirmait qu'il était indispensable qu'il y ait des budgets pour des interventions de maintenance courante.

Évoquant une « politique d'externalisation excessive et peut-être un peu trop dogmatique », et démonstration ayant été faite qu'il était plus efficace et économiquement soutenable de disposer de collaborateurs consacrés à ces missions, la transformation du Service d'infrastructures de la défense a acté la fin de la baisse des effectifs des régies.

Si le groupe Socialistes et apparentés souhaitent saluer cette prise de conscience du ministère des Armées, il lui semble pertinent d'obtenir des informations concrètes sur les conséquences de la politique d'externalisation en matière de perte de compétences au sein des armées.